

Rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de CHF 51'000.00 pour le remplacement du tracteur au port

1. Introduction

Le tracteur du port est utilisé pour manœuvrer les remorques, chargées ou non. Il est également utilisé pour transporter les conteneurs du port et de la plage.

Annuellement, les aller-retour aux Marais (pour une soixantaine de remorques à bateau) et les manœuvres à l'intérieur de la zone du port représentent près de 600 km de déplacements.

Avec 220 mouvements de bateaux et avec une moyenne (basse) de 2'200 kg/bateau, le tracteur du port tire donc chaque année près de 484 tonnes.

Il s'agit d'un véhicule-outil indispensable et incontournable au bon fonctionnement du port.

Jusqu'à cet été, le garde-port conduisait un tracteur *Renault 651* datant de 1976, avec 7271 heures de services au compteur.

Lors des inondations de l'été dernier, le niveau de l'eau est monté à une altitude avoisinant les 431.00 m/s/m, soit à près d'1.50 m de plus que son niveau moyen. Le tracteur du port s'est rapidement retrouvé et irrémédiablement « sous l'eau ».

Plusieurs spécialistes ont été sollicités afin de deviser une remise en état du tracteur. L'estimation se monte à CHF 5'000.00, montant auquel il faut ajouter CHF 1'500.00 pour une expertise et mise en conformité. Vu la valeur et l'ancienneté du véhicule, l'assurance n'entre pas en matière pour le remboursement d'un tel montant.

Fort de ce qui précède, l'acquisition d'un véhicule de remplacement est donc nécessaire.

2. Recherches

Le garde-port, aidé de notre mécanicien des travaux publics, s'est donc mis en quête d'un véhicule, dont le cahier des charges doit cumuler les caractéristiques suivantes :

- Pouvoir tracter une charge jusqu'à 15 t
- Avoir un petit rayon de braquage (manœuvres)
- Avoir la capacité de tirer les charges sur la rampe de mise à l'eau par tout temps → avoir une très bonne adhérence et une bonne répartition du poids propre
- Avoir une cabine fermée
- Etre équipé ou pouvoir s'équiper de crochets d'attelage à l'avant et à l'arrière
- Avoir un empatement le plus réduit possible
- Pouvoir circuler dans la zone du port mais aussi sur chaussée
- Pouvoir être équipé de crochets de levage pour les conteneurs (plage, port)

3. Résultat

En fonction des caractéristiques susmentionnées, les services techniques ont investigué différentes possibilités :

- En lieu et place d'un tracteur, munir le port d'une jeep voire même d'un évaluateur.
- Différents types de véhicules notamment un tracteur électrique.

Jeep :

Une jeep 4x4 est maniable et peut s'équiper de crochets d'attelage. Toutefois, le rayon de braquage est relativement grand. La charge tractable est de 9 tonnes maximum. Lors de manœuvres de remorque avec bateau, le champ de vision est réduit. Le dispositif de levage des conteneurs ne peut pas y être installé.

L'évaluateur

L'élévateur a un très petit rayon de braquage et un petit empattement. Il est impossible de circuler avec un tel engin sur les routes communales comme de se déplacer sur la rampe de mise à l'eau ou sur un chemin gravelé.

Tracteur électrique

Aucun tracteur ne peut fournir les performances recherchées.

Véhicules d'occasion

Vu les prix élevés des tracteurs d'occasion et de surcroît la raréfaction des pièces pour de « vieux » véhicules, cette option n'a pas été retenue.

Finalement, le choix du Conseil communal s'est porté sur l'achat d'un tracteur neuf étant donné que c'est cette option qui correspond au mieux aux besoins.

4. Choix

Trois tracteurs neufs ont été essayés et devisés (montants nets CHF 52'000.00, CHF 47'000.00 CHF 62'000.00). A savoir que les trois tracteurs répondent en grande partie aux besoins.

Le tracteur *DEUTZ 5070 Keyline* regroupe l'ensemble de ces caractéristiques :

- Possibilité de se déplacer, sur tout terrain y-c et surtout sur route public
- Stabilité et fiabilité sur la rampe de mise à l'eau, même par temps de pluie
- Petit rayon de braquage
- Maniable et facile à manœuvrer
- Possibilité de tirer jusqu'à 16 tonnes
- Aucun angle mort lors de manœuvres
- Crochets à l'avant et à l'arrière
- Possibilité de manœuvrer les conteneurs
- Utilisation éventuelle possible par les TP en hiver (possibilité d'adapter une lame à neige)

5. Prix

Le prix de ce tracteur est réparti ainsi :

Véhicule <i>Deutz 5070 D KEYLINE</i>	CHF 47'000.00
Préparation du véhicule (crochets, etc.)	CHF 3'900.00
TVA	CHF 3'920.00
<i>Reprise et geste commercial</i>	<i>CHF - 4'000.00</i>

Montant total **CHF 50'820.00**

6. Conclusion :

Au port, le tracteur est un véhicule indispensable. Le transport des remorques chargées de bateaux doit être sécurisée et fiable. Il est primordial d'effectuer les manœuvres et les transports avec un véhicule robuste offrant toutes les caractéristiques nécessaires à ce genre de tâches. Le choix du véhicule présenté ici a été mûrement réfléchi et étudié, tant d'un point de vue technique que financier.

Nous vous remercions d'accepter l'arrêté soumis à votre Autorité afin de réaliser cet achat important pour le bon fonctionnement de notre port.

Le Landeron, le 28 mars 2022

Le Conseil communal



Image d'illustration

No 1435 Demande de crédit d'engagement de
CHF 51'000.00 pour le remplacement du
tracteur du port

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 28 mars 2022,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 51'000.00 est accordé au Conseil communal pour le remplacement du tracteur du port.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 6.5% l'an à charge du chapitre 34110 « Port ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 5 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret